

Renforcer les contrôles: mesures concernant les armes légères



© ICRC/Philippe Merchez

Petite fille déplacée, San Markande, Nicaragua.

Ce chapitre examine toute une série de régimes réglementaires proposés ou appliqués aux niveaux national, régional ou mondial, pour contrôler les armes légères à différents stades de leur cycle de vie. Si les sujets traités sont limités, les domaines abordés dans ce chapitre sont largement considérés comme des éléments clés d'actions plus larges de contrôle des armes légères. Il s'agit du marquage et du suivi des armes, des certificats d'utilisation finale, de la gestion des stocks et de la réglementation de la possession d'armes par des civils. Ce chapitre examine aussi plus particulièrement un instrument (le Protocole relatif aux armes à feu adopté récemment par l'ONU), une région (l'Afrique de l'Est) et un type d'acteur (les ONG).

Les conditions d'une réglementation efficace sur les armes légères sont complexes.

L'importance du suivi des armes et les liens qui existent avec d'autres aspects de la lutte contre les armes légères sont de mieux en mieux compris.

Les initiatives de contrôle des armes légères se heurtent à toute une série de difficultés. L'une est l'incroyable longévité de ces

armes. Si elles sont stockées avec soin, elles peuvent avoir une durée de vie très longue. Il s'écoule généralement des décennies avant qu'une arme devienne inutilisable, et même à ce moment là, ses composantes peuvent durer encore quelque temps, recyclées dans de nouvelles armes. Les armes légères passent généralement entre plusieurs mains avant arriver en fin de vie, une situation qui complique les mesures de contrôle. Le cycle de vie classique d'une arme commence par la fabrication, se poursuit avec la possession, mais ne se termine pas forcément avec le premier détenteur. Les transferts, retransferts et stockage sont des étapes normales de la vie d'une arme légère. Les régimes réglementaires examinés dans ce chapitre cherchent à assurer le contrôle des armes légères à ces différents stades. Lorsque les initiatives visant à contrôler les armes à feu échouent, celles-ci se retrouvent très souvent entre de mauvaises mains.

Le suivi efficace des armes légères peut permettre d'identifier, puis de démanteler, les réseaux de trafic illicite. Les certificats d'utilisation finale jouent un rôle analogue en tentant de prévenir le détournement de ces armes. Lorsqu'ils seront développés, les contrôles du courtage combleront une grave lacune du cadre réglementaire actuel, puisqu'ils permettront de limiter

la liberté dont profitent aujourd'hui certains courtiers pour faciliter des contrats illicites. La sécurisation des stocks est également très importante pour combattre le détournement d'armes, tandis que la réglementation nationale de possession d'armes par des civils est l'élément fondamental des actions visant à réduire l'emploi illicite des armes légères.

Ces différents régimes n'en sont pas au même stade. Les contrôles sur la détention d'armes par des civils sont très importants, malgré quelques exceptions notables, et la pression s'est accentuée ces dernières années pour renforcer les réglementations aussi bien dans les pays développés que dans ceux en développement. Le courtage des armes est, au contraire, très peu réglementé, y compris au niveau national, mais l'attention se tourne peu à peu vers cette activité stratégique.

Dans un monde d'États souverains, tous ces régimes réglementaires sont inévitablement liés à la législation et aux institutions nationales. L'exemple de l'Afrique de l'Est témoigne de la complexité de la tâche, néanmoins essentielle, qui consiste à réaliser les engagements politiques pris au niveau multilatéral (sous-régional) par des mesures efficaces au niveau national. La réglementation nationale restera à l'origine de contrôles plus larges, mais le caractère indéniablement transnational de la prolifération des armes à feu rend indispensable la coopération multilatérale. Même si c'est souvent difficile pour les États se méfiant des atteintes à leur souveraineté, la nécessité d'harmoniser les contrôles des armes légères est de plus en plus manifeste. Des mécanismes efficaces de suivi ne peuvent être mis au point sans un minimum d'harmonisation. Tant que les États conserveront des pratiques aussi différentes, les certificats d'utilisation finale continueront de faire l'objet d'abus et de fraudes. La mise en place de contrôles vigoureux du courtage d'armes nécessite une entente sur les définitions et les compétences de chacun.

De faux certificats d'utilisation finale sont souvent utilisés pour détourner des armes, notamment des armes légères, vers les marchés illicites.



© Associated Press/Sigi Tischler

Procession aux chandelles à Zug, peu après la tuerie sauvage qui cousta la vie à 15 personnes.

Ces deux niveaux d'intervention – national et multilatéral – se renforcent réciproquement l'un l'autre. Le succès de tout instrument multilatéral dépend de sa mise en œuvre au niveau national. L'application d'instrument de ce type a, très souvent, une incidence importante sur les systèmes nationaux existants – que ce soit dans les pays développés ou en développement. Parallèlement, les mesures prises de manière indépendante par les États pour renforcer, au niveau national, les contrôles sur les armes légères se heurtent très vite aux difficultés liées aux pratiques différentes des États, ce qui crée une pression pour le développement de mesures multilatérales visant à harmoniser et standardiser ces contrôles.

Ce chapitre décrit les multiples acteurs impliqués aux niveaux national, régional et mondial pour tenter de renforcer les contrôles sur les armes légères. Il insiste, plus particulièrement sur le rôle essentiel des ONG qui en réunissant les appuis nécessaires pour soutenir ce type d'actions, participent à la définition et à la mise en application de mesures précises. Ce chapitre souligne toutefois que les États sont ceux qui doivent jouer le rôle principal en matière de contrôle des armes légères.